

## Soutien financier pour formation continue

### Prescription infirmière : appropriation de la démarche et considérations déontologiques

#### **OBJECTIFS VISÉS**

- Encourager l'obtention du droit de prescrire pour les infirmières de la région.
- Offrir aux infirmières de la région un soutien financier pour cette formation continue de deux heures.

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

1. Être membre de l'ORIIAT et détenir son permis durant la période où la formation a été suivie et réussie.
2. Avoir suivi de la formation continue *Prescription infirmière : appropriation de la démarche et considérations déontologiques* (2 h).
3. Suivre cette formation entre le 1er janvier et le 31 décembre de la période de demande de remboursement.
4. Acheminer les documents exigés avant la date d'échéance.

#### **CONDITIONS ET DIRECTIVES À RESPECTER LORS D'UNE DEMANDE :**

1. Présenter le formulaire dûment rempli. Seul le formulaire de l'ORIIAT sera accepté.
2. Fournir les documents demandés.
3. Aucune demande ne sera acceptée après le 31 janvier. Le cachet sur l'enveloppe postale fait foi de la date d'envoi. Lors de l'utilisation des technologies de l'information, notamment le télécopieur, le courrier électronique ou un formulaire électronique, la date d'envoi est indiquée.
4. Toutes les demandes incomplètes, à la date d'échéance, seront refusées. La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet et exact.
5. Tout renseignement inexact, modifié ou incomplet entraîne automatiquement le rejet du dossier.

#### **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

- Le remboursement de cette inscription comptera dans la somme maximale de 200\$ attribuée par infirmière, par année.
- L'aide financière allouée s'effectuera au prorata du nombre de demandes reçues à la date d'échéance et du budget annuel alloué.
- L'analyse des dossiers s'effectue une fois par année.
- Le comité évaluera les demandes et fera ses recommandations au Conseil de l'ORIIAT
- Les chèques sont envoyés dans les 90 jours suivant la date limite des demandes.

**Soutien financier pour formation continue**  
Prescription infirmière : appropriation de la démarche  
et considérations déontologiques

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_ Téléphone travail : \_\_\_\_\_

Date de la formation : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS À FOURNIR :**

- Le formulaire d'aide financière dûment complété.
- Une photocopie de la preuve d'inscription (**facture payée**)
- Une photocopie de l'attestation de réussite de la formation (**disponible sur Mistral**).

Une pièce manquante entraînera automatiquement l'annulation du dossier.

**N.B.**

- L'aide financière allouée s'effectuera au prorata du nombre de demandes reçues à la date d'échéance et du budget annuel alloué.
- La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet et exact.

Je soussigné(e), certifie que les renseignements fournis sont exacts :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante  
avant le 31 janvier**

**ORIIAT**  
5 - 210, avenue du Lac  
Rouyn-Noranda (QC) J9X 4N7  
Courriel : [oriat08@gmail.com](mailto:oriat08@gmail.com)  
Tél : 819 762-3768  
Fax : 819 762-3760